

REPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix – Travail – Patrie

MINISTERE DE L'ELEVAGE, DES PECHES
ET DES INDUSTRIES ANIMALES

SECRETARIAT GENERAL

DIRECTION DES AFFAIRES GENERALES

SOUSS-DIRECTION DU BUDGET, DU MATERIEL
ET DE LA MAINTENANCE

SERVICE DES MARCHES PUBLICS

REPUBLIC OF CAMEROON
Peace – Work – Fatherland

MINISTRY OF LIVESTOCK, FISHERIES
AND ANIMAL INDUSTRIES

SECRETARIAT GENERAL

DEPARTMENT OF GENERAL AFFAIRS

SUB-DEPARTMENT OF BUDGET, EQUIPEMENT AND
MAINTENANCE

PUBLIC CONTRACTS SERVICE

DECISION N° 00162 /D/MINEPIA/SG/DAG/SDBMM/SMP/2024 du 05 SEPT 2024
déclarant infructueuse la demande de cotation en procédure d'urgence N°0034/DC/MINEPIA/CIPM/2024
du 18 juillet 2024 pour la production des supports de promotion de la politique d'import-substitution mise
en œuvre au MINEPIA.

LE MINISTRE DE L'ELEVAGE, DES PECHES ET DES INDUSTRIES ANIMALES,

Vu la Constitution
 Vu la loi n°2018/012 du 11 juillet 2018 portant régime financier de l'Etat et autres entités publiques ;
 Vu la loi n° 2023/019 du 19 décembre 2023 portant Loi de Finances de la République du Cameroun pour
 l'Exercice 2024 ;
 Vu le décret n° 2011/408 du 09 décembre 2011 portant organisation du Gouvernement
 Vu le décret n° 2011/410 du 09 décembre 2011 portant formation du Gouvernement ;
 Vu le décret n° 2012/074 du 08 mars 2012 portant création, organisation et fonctionnement des Commissions
 de passation des marchés publics, modifié et complété par le décret n° 2013/271 du 05 août 2013 ;
 Vu le décret n°2012/382 du 14 septembre 2012 portant organisation du Ministère de l'Elevage, des Pêches et
 des Industries animales ;
 Vu le décret n° 2018/366 du 20 juin 2018 portant Code des marchés Publics ;
 Vu le décret n° 2019/002 du 04 janvier 2019 portant réaménagement du gouvernement ;
 Vu la circulaire n° 001/CAB/PR du 19 juin 2012 relative à la passation et au contrôle de l'exécution des marchés
 publics ;
 Vu la circulaire 00001/PR/MINMAP/CAB du 25 avril 2022 relative à l'application du code de marché
 Vu la circulaire n°00000026/C/MINFI du 29 décembre 2023 portant instructions relatives à l'Exécution, au Suivi
 et au Contrôle de l'Exécution du Budget de l'Etat et des autres Entités Publics pour l'Exercice 2024 ;

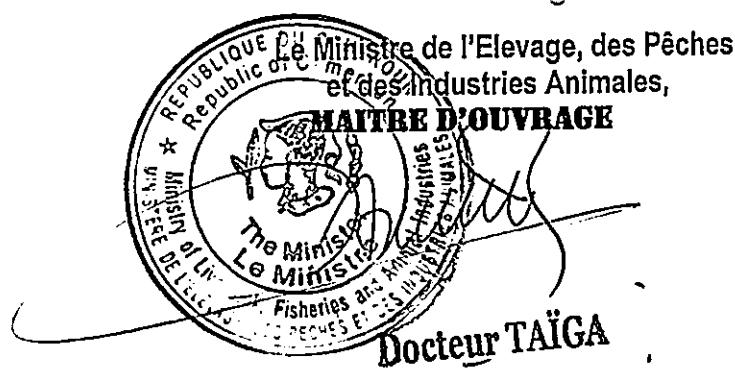
Considérant la demande de cotation en procédure d'urgence N°0034/DC/MINEPIA/CIPM/2024 du 18 juillet 2024
 pour la production des supports de promotion de la politique d'import substitution mise en œuvre au MINEPIA.

DECIDE :

Article 1^{er} : La consultation susmentionnée est déclarée infructueuse, en raison de la non-qualification du
 soumissionnaire.

Article 2 : La présente décision sera enregistrée et publiée partout où besoin sera. /-

Yaoundé, le 05 SEPT 2024



Ampliations :

- MINMAP
- ARMP
- SOPECAM
- Archives/Chromos.